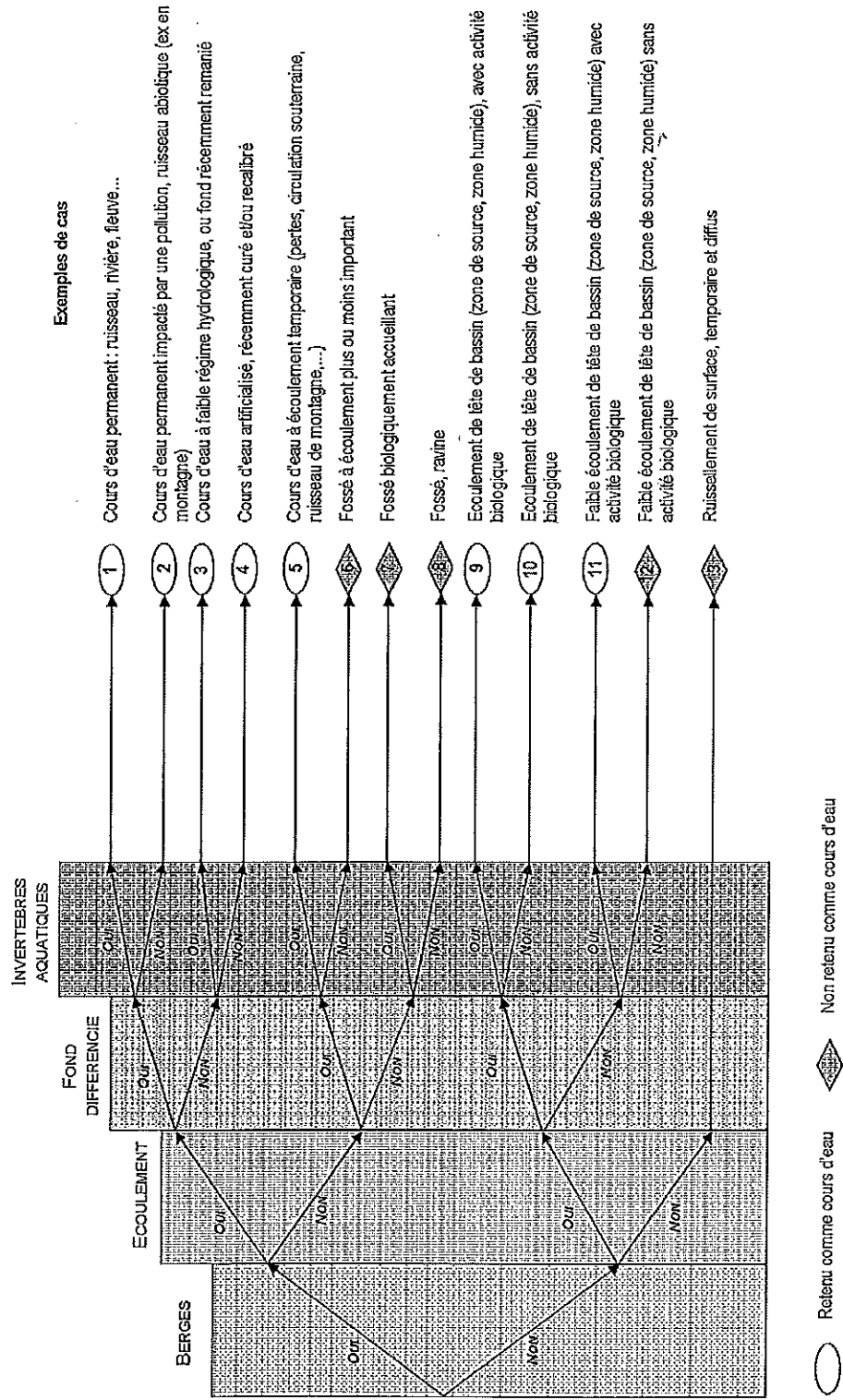


3.5. Clé de détermination des cours d'eau (L'analyse porte sur un linéaire constituant une entité écologique)

Elaborée par les services de l'Etat de Midi-Pyrénées sous pilotage de la DIREN



Définition des critères utilisés

Pour l'utilisation de la clé de détermination les définitions suivantes sont retenues :

⇒ **BERGE**

Est considéré comme berge un dénivelé d'au moins 10 cm de hauteur séparant le fond de l'écoulement ou le point bas du talweg, et le niveau moyen du sol de la parcelle, indépendamment de son origine, naturelle ou artificielle.

⇒ **ÉCOULEMENT**

Est considéré comme écoulement, une circulation d'eau indépendante des précipitations, à savoir après 8 jours sans pluie ou avec des précipitations cumulées de moins de 10 mm sur cette période.

En l'absence d'écoulement au moment de la visite, la présence de poches d'eau ou de marques de vie aquatique, attestant d'un écoulement (ayant son origine dans des sources ou un système alimenté par des sources ou résurgences) suffisant une partie de l'année, sera recherchée le long de l'entité étudiée.

Cela peut être le cas notamment des ruisseaux temporaires liés par exemple en montagne à la fonte des neiges, ou aux cours d'eau s'asséchant durant la période estivale par pertes ou infiltrations : chaos rocheux ou pertes karstiques.

A contrario, en présence d'un écoulement au moment de la visite, on recherchera en amont l'origine de l'alimentation (présence d'une source ou d'une alimentation permanente issue de drains, d'une zone humide, etc...) afin de confirmer le diagnostic et de différencier un simple fossé d'un cours d'eau.

⇒ **FOND DIFFÉRENCIE**

Est considéré comme fond différencié, l'horizon de surface du talweg qui diffère des horizons du sol de la parcelle par un ou plusieurs des caractères suivants :

- la composition granulométrique (présence de sables, graviers, vases organiques,...) ;
- l'arrangement stratigraphique (marques de transport et/ou sédimentation par une lame d'eau) ;
- la couleur (sur matériaux sableux ou rocheux par exemple).

Remarque : ne sera pas considéré comme fond différencié, un substrat envahi par des graminées terrestres.

⇒ **INVERTEBRÉS AQUATIQUES**

L'observation des invertébrés aquatiques portera en priorité sur les macro invertébrés benthiques ayant un cycle de vie complet en milieu aquatique : crustacés (gammares), mollusques, insectes (ana, népes) vers (planaires, achètes). D'autres groupes seront par ailleurs recherchés (trichoptères notamment) en fonction de la période de l'année.

En l'absence d'individus vivants observés (impact d'une pollution ou de travaux par exemple), des coquilles vides des fourreaux de trichoptères ou des exuvies seront recherchées comme preuves de vie aquatique.